



Consultations publiques du BAPE

État des lieux et la gestion des résidus ultimes

Mémoire déposé

par la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR)

**au Ministère de l'Environnement et de la lutte aux
changements climatiques**

Mai 2021

Qui sommes-nous?

La Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR) est un organisme municipal situé à Rivière-Rouge dans les Hautes-Laurentides regroupant aujourd'hui 25 villes et municipalités réparties dans deux MRC :

- MRC d'Antoine-Labelle (5 municipalités membres situées au sud de la MRC)
- MRC des Laurentides (1 membre - 20 municipalités)

En opération depuis 1984, les six membres actuels de la RIDR signaient en mai 2020 le renouvellement de l'entente intermunicipale pour la période 2020 à 2032 dont le mandat est la responsabilité déléguée de la gestion des matières résiduelles.

Les deux MRC travaillent ensemble à mettre en œuvre le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) conjoint 2016-2020 et ont confié à la RIDR en collaboration avec la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre et la Ville de Rivière-Rouge de réviser le PGMR conjoint pour la période 2022-2028. Les deux MRC prévoient d'ailleurs adopter le projet de PGMR conjoint en septembre 2021.

La Régie offre des services sur un vaste territoire. La superficie municipale pour les cinq municipalités au sud de la MRC d'Antoine-Labelle est de 1 574 km² avec une population permanente de 8 892 habitants (densité de six habitants/ km²) et une population saisonnière de 6 502 habitants. La superficie municipale pour la MRC des Laurentides est de 2 603 km² avec une population permanente de 47 801 habitants (densité de 18 habitants/ km²) et une population saisonnière de 25 606 habitants.

Mission et activités

La mission de la Régie est d'offrir à ses membres et leurs citoyens le meilleur service possible en ce qui a trait à la gestion des matières résiduelles. La vision est de réduire de façon optimale des matières enfouies tout en respectant la capacité de payer de ses clients. La Régie est toujours à l'affût de nouvelles solutions et tendances afin d'augmenter la valorisation des matières dans le respect des lois et règles environnementales, afin de contribuer au bien-être des générations futures.

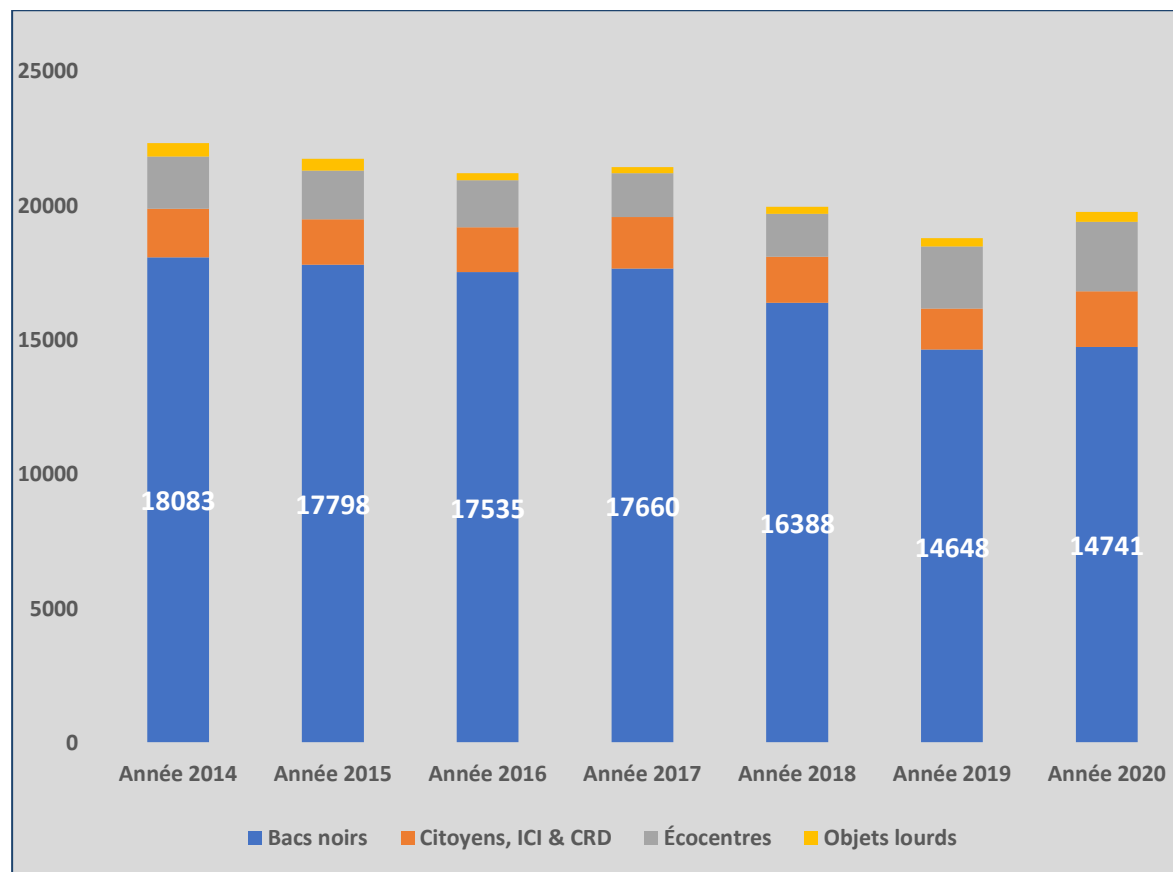
Bien que l'objectif initial fût la gestion d'un site d'enfouissement sanitaire, la Régie a adopté une vision de développement durable et a diversifié ses activités afin de valoriser le maximum de matières résiduelles. Le site de la RIDR porte aujourd'hui l'appellation « Complexe environnemental de la Rouge (CER) ».

La Régie opère sur le site du CER à Rivière-Rouge un lieu d'enfouissement technique (dont les biogaz sont captés et brûlés), un site de compostage, un écocentre incluant un peu de réemploi, un centre de transbordement de matières recyclables ainsi qu'un espace de tri des matériaux secs. Elle assure le suivi environnemental d'un lieu d'enfouissement sanitaire. Enfin, elle gère les matières récupérées dans 16 écocentres (3 régionaux, 9 locaux et 4 mobiles). Deux autres écocentres locaux se rajouteront au réseau en juin 2021. Ce sont les municipalités qui s'occupent de la collecte et du transport.

Réduction de l'enfouissement

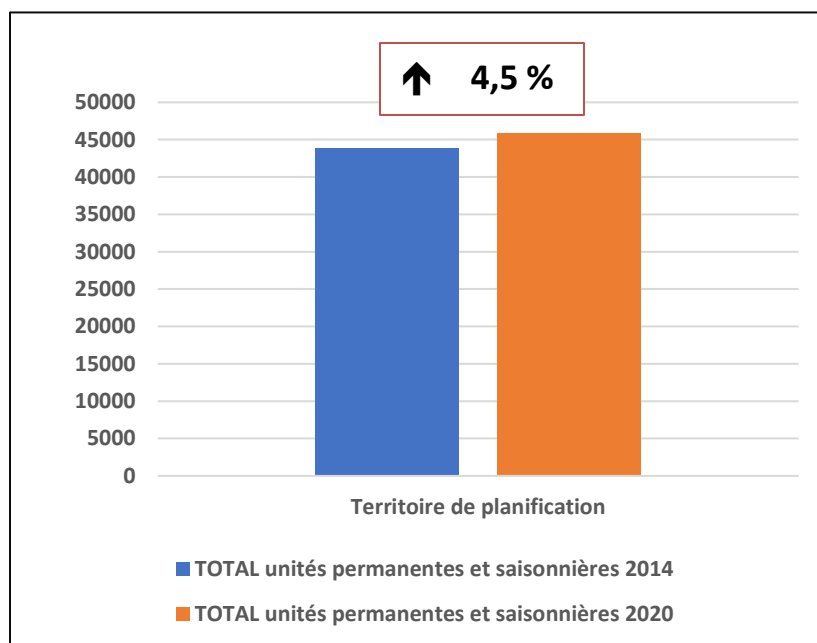
De 2014 à 2020, pour les membres actuels, l'enfouissement total est passé de 22 329 tonnes à 19 763 tonnes (réduction de 11,5%). Pour les bacs noirs seulement, la réduction a été de 20% due en grande partie à l'implantation de la collecte des matières organiques de 2016 à 2020, au coût de l'enfouissement (92,28\$/t en 2021 sans les redevances à l'enfouissement) à une réduction de la fréquence de collecte des bacs noirs (la fréquence est même d'une collecte aux quatre semaines toute l'année dans quelques municipalités). Par contre de 2019 à 2020, il y a eu une légère augmentation pour le tonnage des bacs noirs (moins de 1%) possiblement due aux changements dans la vie des citoyens ainsi des villégiateurs provoqués par la pandémie.

Tableau 1 Réduction de l'enfouissement (tous les déchets 2014 à 2020)



Pour la même période de 2014 à 2020, le nombre d'unités d'occupation permanentes et saisonnières a augmenté de 4,5 %.

Tableau 2 Augmentation des unités d'occupation permanentes et saisonnières entre 2014 et 2020



Augmentation de la valorisation

Pour la période de 2013 à 2019, le taux de valorisation pour le secteur résidentiel est passé respectivement d'environ 38 à 53%. Dans la MRC des Laurentides, certaines municipalités ont commencé la collecte des bacs bruns seulement en 2020 ce qui devrait augmenter encore le taux de valorisation.

Tableau 3 : Taux de valorisation globale de 2013 à 2019 (secteur résidentiel seulement)

% de Matières résiduelles valorisées (Secteur résidentiel) Comparatif de 2013 et de 2015 à 2020					
2013	2015	2016	2017	2018	2019
38%	42%	42%	43%	47%	53%

Quelques faits saillants en valorisation au CER

Site de compostage (implantation de la collecte par les municipalités de 2016 à 2021)

La quantité de matières organiques collectées en bacs bruns et acheminées au site de compostage du CER (ouvert en septembre 2018) augmente à mesure que de nouvelles municipalités membres se joignent au projet. En effet, au moment du dépôt de ce mémoire, 15 municipalités membres acheminaient leurs matières organiques au site de compostage du CER alors que neuf autres municipalités membres acheminaient leurs matières organiques dans un site privé au sud de la région des Laurentides. Elles se joindront au projet du CER dès septembre 2021 et pourront ainsi réduire leur coût de transport et les GES.

- 2364 tonnes compostées en 2019 (10 municipalités);
- 3800 tonnes compostées en 2020 (15 municipalités dont 5 une partie de l'année);
- Prévisions en 2022 de 6 000 tonnes compostées avec l'agrandissement (24 municipalités) (coût de traitement estimé de 75\$/tonne)

La quantité de compost produit et remis gratuitement aux municipalités qui acheminent leurs matières organiques au site du CER augmente de la même façon.

- 286 tonnes en 2019;
- 1049 tonnes en 2020;
- 1 000 tonnes seulement pour la remise au printemps 2021;
- 2400 tonnes estimées en 2023

Écocentres (implantation de 2012 à 2021)

La participation des citoyens au service des 16 écocentres (et entreprises seulement à l'écocentre du CER) a permis de valoriser en 2020 une quantité de matières résiduelles impressionnante de 11 400 tonnes. Ce sont la MRC des Laurentides et les municipalités au sud de la MRC d'Antoine-Labelle qui ont implanté ces écocentres et elles travaillent étroitement avec le CER qui en gère la disposition. Le succès de ce service tient en partie au fait que le service est gratuit pour les citoyens (matières triées seulement, récupérables ou pas) et l'accessibilité des nombreuses infrastructures d'écocentres sur le territoire dont certaines offrent des heures d'ouverture les samedis et/ou les dimanches surtout pendant la saison estivale. Ce tonnage ainsi que le nombre de visites dans les écocentres augmentent d'année en année.

En plus des écocentres, d'autres services permettent de récupérer sans frais certaines matières résiduelles sur le territoire : lieux de dépôt pour le secteur résidentiel pour les RDD, le polystyrène, les TIC, etc et des services de collecte spécifique sans frais pour des entreprises notamment les plastiques agricoles (fermes) et les emballages dans les ICI de trois municipalités (carton, styromousse, pellicules de plastique, sacs de jute, etc).

Moyennant des frais, les entreprises peuvent apporter leurs matières résiduelles au CER ou apporter leurs matériaux secs dans trois centres privés de tri.

Enjeux pour enfouir seulement les déchets ultimes

Dans sa vision de réduire au maximum l'enfouissement des déchets, le CER rencontre différents enjeux soit à l'interne ou à l'externe.

Environnement interne

Le CER, en collaboration avec les MRC/municipalités membres, a mis en place des mesures et actions qui ont fait leurs preuves notamment :

- Un site de compostage qui accueillera dès septembre 2021 toutes les matières organiques du territoire (la collecte est actuellement en place dans l'ensemble du territoire) et la distribution gratuite de compost de qualité « tout usage » aux municipalités participantes;
- La gestion des matières résiduelles apportées actuellement dans 16 écocentres (et bientôt 18) sur l'ensemble de son territoire et l'ajout graduel du réemploi;
- La réduction de la fréquence des bacs noirs (allant même jusqu'à une collecte aux quatre semaines toute l'année pour trois municipalités);
- De plus en plus la prise en charge des ICI dans la collecte municipale suivie d'une mise en place d'une tarification incitative;
- Un prix d'enfouissement généralement plus élevé que la valorisation;
- La création d'un comité d'information et d'échange avec des représentants de citoyens, organismes et municipalités limitrophes au site du CER (1 à 2 rencontres au besoin par année depuis 2016).

Par ailleurs, plusieurs défis sont à relever. Le CER enfouit encore malheureusement une quantité importante de matières résiduelles au LET qui ont un potentiel de réemploi ou de valorisation. Étant éloigné des grands centres urbains, les coûts de traitement et de transport des matières non assujetties à une REP sont assez élevés (ex. recyclage des matelas à Montréal et du gypse sur la rive sud de Montréal) et peuvent être un frein à la valorisation des matières. Aussi, le tonnage relativement petit de certaines matières pouvant être récupérées ne permet pas d'assurer une entente viable avec des recycleurs locaux et donc de diminuer leur enfouissement (ex. plastique sans numéro, polystyrène, etc).

Par ailleurs, les membres du CER ont des ressources humaines, matérielles et financières restreintes pour investir à la fois dans des infrastructures et équipements de valorisation et rembourser les coûts d'immobilisation pour l'enfouissement dans un contexte de faible densité de population. Par exemple, le coût d'enfouissement pour les membres en 2021 est de 92,28\$/tonne (sans les redevances à l'enfouissement). La construction du site de compostage en 2018 et son agrandissement en 2021 ont pu être réalisés grâce au soutien financier essentiel du Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC) et permettre ainsi un coût de traitement (immobilisation et opérations) abordable pour les membres et surtout inférieur au coût d'enfouissement ainsi qu'une réduction du transport et donc des GES. Aussi, le soutien financier de Recyc-Québec sur trois ans via l'organisme Synergie économique Laurentides a permis l'engagement d'une ressource par MRC pour optimiser la participation des ICI dans la collecte des matières recyclables et organiques (projet « Mission, Recyclage, Compostage » de Synergie Économique Laurentides dans toute la région des Laurentides);

Ainsi, tous les projets futurs de valorisation du CER nécessiteront un soutien financier pour respecter la capacité de payer des membres et s'assurer que le prix de traitement est le plus souvent possible inférieur par rapport à celui de l'enfouissement.

Environnement externe

Parmi les éléments qui sont un frein à la réduction de l'enfouissement des déchets, notons :

- Un manque de soutien financier pour implanter des projets de valorisation. Avec une petite équipe de travail, le CER n'a ni le temps ni l'argent pour faire des demandes de subvention qui n'aboutissent pas comme ce fut le cas ces dernières années notamment pour la récupération du gypse;
- Une augmentation de la population saisonnière (villégiateurs) et de touristes (défis de bien les informer et d'augmenter les heures d'ouverture aux services les fins de semaine);
- Une désinformation constante dans les médias nationaux sur la valorisation de certaines matières (ex. article sur le verre envoyé à l'enfouissement alors que dans notre région le verre déposé dans le bac de récupération est 100% recyclé);
- Pratiquement pas d'interdiction à l'échelle nationale d'enfouir différents types de matières résiduelles. D'ailleurs le report du bannissement des matières organiques a malheureusement enlevé de la crédibilité dans nos démarches pour convaincre les intervenants des secteurs autant résidentiels que les ICI de leur pleine participation.

Recommandations pour une réduction de l'enfouissement des déchets ultimes

- Fixer des objectifs nationaux clairs, mesurables et ambitieux pour réduire l'enfouissement des déchets ultimes et éventuellement cesser leur enfouissement;
- Fixer un prix plancher pour l'élimination des déchets de façon à favoriser les activités de valorisation en particulier des secteurs ICI et CRD du territoire du CER;
- Soutenir la mise en place de solutions locales à la récupération et au traitement de plusieurs matières résiduelles (exemple des plastiques) entre autres pour réduire les GES en collaboration avec les organismes d'économie circulaire;
- Soutenir financièrement la recherche et la mise en place s'il y a lieu d'ici cinq ans d'une technologie adaptée sur mesure pour un prétri et traitement potentiel des déchets actuellement destiné à l'enfouissement;
- Relancer le programme d'aide financière pour la récupération des matières recyclables hors foyer;
- Afin d'atteindre l'objectif de gérer la matière organique dans 100% des industries, commerces et institutions (ICI), poursuivre le soutien financier de l'engagement d'au moins une ressource dans chaque MRC pour accompagner les ICI (exemple du projet Mission, Recyclage, Compostage de Synergie Économique Laurentides dans toute la région des Laurentides);
- Assujettir à court terme de nouvelles matières considérées très polluantes dans les lieux d'enfouissement (notamment les résidus domestiques dangereux non couverts et le gypse) ainsi que des matières volumineuses et difficilement compactables (notamment les matelas-sommiers) dans la Responsabilité élargie des producteurs (REP);
- Accélérer le calendrier d'implantation des matières couvertes par la REP;
- Bannir de façon réglementaire l'enfouissement des matières organiques et des boues de station municipales et de fosses septiques dans un plus court délai.

Yves Fyfe, directeur général
14 mai 2021